**Direction régionale de l’alimentation**

**de l’agriculture et de la forêt**

*DE-17 juillet 2025*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2025 DE LA COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DU BOIS DES HAUTS-DE-FRANCE

Conseil Régional. Lille. Salle Philippe RAPPENEAU

Etaient présents :

Monsieur Jean-Gabriel DELACROY, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

Monsieur Jean Michel TACCOEN, Président de la commission environnement au Conseil Régional

Monsieur Björn DESMET, Directeur de la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France

Monsieur Michel GUILLOU, Directeur adjoint à la DRAAF

Monsieur John BRUNEVAL, en charge du service énergie, climat, logement et aménagement du territoire à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Monsieur Jean-Pierre NELLO, Directeur de la DREETS

Monsieur Jérôme JAMINON, Directeur de l’agence territoriale de l’ONF à Compiègne

Madame Aude TESSIER, Directrice de l’agence territoriale de l’ONF à LILLE

Monsieur Simon KARLESKIND, Directeur Régional de l’ADEME Hauts-de-France

Monsieur Bernard LAUREAU, représentant la chambre régionale d’agriculture

Monsieur Marc BALDECK, Directeur du CPIE des Pays de l’Oise

Monsieur Guy HARLE d’OPHOVE, représentant régional des fédérations départementales des chasseurs

Monsieur René LEMPIRE, représentant de la propriété forestière privée, président régional de FRANSYLVA

Monsieur Philippe d’HEROUVILLE, représentant du CRPF

Madame Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier de Chantilly

Monsieur Pierre Olivier DREGE,

Monsieur Eric LORTHIOIS,

Madame Gaëlle BRUTE de REMUR,

Monsieur Clément CRÉTÉ, pépiniériste forestier, représentant régional des producteurs de plants forestiers

Monsieur Henri DUPRIEZ, représentant régional des industries du bois

Monsieur Marc BALDECK, Directeur du CPIE des Pays de l’Oise

Madame Déborah CLOSSET-KOPP, Vice-Présidente du CESER

Monsieur Thierry CORNIER, Directeur du Conservatoire Botanique National de Bailleul

Madame Marie PILLON, délégué régionale de FRANSYLVA Hauts-de-France

Monsieur Laurent DUPAYAGE, Directeur de la coopérative COFNOR

Madame Suzanne GUYARD, responsable du bureau nature à la DDTM80

Madame Amélie SOUTAN, technicienne chargée des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) à la DRAAF des Hauts-de-France,

Monsieur Dominique EVRARD, référent forêt-bois à la DRAAF

Monsieur Sylvain BRESSON, chef du SRPE à la DRAAF

Madame Valérie PEQUERY, cheffe de pôle à la DRAAF

Monsieur Sébastien ATHANE, en charge du suivi de la filière aval au Conseil Régional

Monsieur Arnaud GRAVES, chargé de mission au SGAR

Monsieur Christophe ROGER, chargé des dossiers biomasse et réseau de chaleur à l’ADEME

Madame Fabienne DELABOUGLISE, déléguée générale de l’interprofession FIBOIS Hauts-de-France

Madame Fanny CADORET, chargée de missions sur la structuration de la filière amont à l’interprofession FIBOIS Hauts-de-France

Madame Céline DRUESNE, chargée de missions biomasse-énergie à la DRAAF

Monsieur Julien JEDELE, représentant la DDTM62

Monsieur Valentin HIGUET, responsable des documents de gestion durable au Centre Régional de la Propriété Forestière

Monsieur Mathieu FLOUREZ, technicien forestier à la DDTM59

Madame Odile OSWALD, de la Direction de l’agriculture au Conseil Régional

Etaient excusés :

Monsieur Julien LABIT, Directeur de la DREAL

Monsieur Thierry REGHEM, représentant des Maires

Monsieur Amaury LATHAM, Président du CRPF

Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur régional de l’Office Français de la Biodiversité

Madame Anny-Claude MORISAUX, représentant la Chambre Régionale de Commerce et d’Industrie

Monsieur Patrick RAGOT, représentant les industries du bois

Monsieur Olivier FOSSE, Président de l’association FIBOIS

Monsieur Guillaume DECOCQ, Professeur à l’université de Picardie Jules VERNE

Monsieur Bernard COLLIN, représentant de la propriété forestière privée

Monsieur Jean-Gabriel DELACROY et Monsieur Jean Michel TACCOEN, co-Présidents de la commission, ouvrent la séance à 10 heures, accueillent les participants et les invitent à se présenter (voir la feuille de présence).

Monsieur Jean Michel TACCOEN rappelle l’engagement de la Région pour la filière. Monsieur Jean-Gabriel DELACROY souligne sa satisfaction de voir cette commission réunie pour la première fois depuis le 9 novembre 2020.

Monsieur Dominique EVRARD, présente un **bilan à date des aides au renouvellement forestier**. Il décrit le contexte dans lequel ces aides ont été mises en place avec notamment des dépérissements croissants dans un contexte de changement climatique. Trois dispositifs d’aide au renouvellement des peuplements forestiers se sont succédés : France Relance Forêt, France 2030 et France Nation Verte. 1871 Ha ont été renouvelés dans la région dans le cadre de France Relance Forêt, soit 0,4 % de la surface forestière régionale. Les travaux concernent essentiellement le remplacement de peuplements dépérissants et, dans une moindre mesure, des peuplements vulnérables ou pauvres.

D’autres mesures ont permis d’aider la filière depuis 2021 : Des appels à projets à destination des pépiniéristes forestiers et de reboiseurs (appels à projets « graines et plants »), de constructeurs bois (appels à projets « SCB » et « IPPB ») et des installateurs de chaufferies bois (appels à projets « BCIB »).

Monsieur Jérôme JAMINON et Madame Aude TESSIER présentent la **stratégie de l’ONF d’adaptation des forêts publiques au changement climatique dans les Hauts-de-France** et s’appuient sur des stratégies déjà engagées et notamment le Plan National d’Adaptation des forêts au Changement Climatique. Ils indiquent que l’ONF recherche l’adaptation de la forêt à une hausse de la température moyenne de 4°C. L’ONF utilise plusieurs outils et notamment « CLIM ESSENCES » qui propose des scénarii de compatibilité des essences selon différentes projections climatiques. Il faudrait multiplier par 1,7 voire 2,6 le rythme de renouvellement actuel des boisements pour remplacer les peuplements sinistrés ou vulnérables. Entre 2021 et 2023, l’ONF a renouvelé en région 2240 Ha en forêts de l’Etat et des collectivités.

Les efforts produits par l’ONF en forêts de Mormal sont présentés à titre d’exemple, ainsi que la situation préoccupante de la forêt de Compiègne (30 à 50% de la superficie à reconstituer dans les 30 prochaines années). Pour rendre les forêts plus résilientes, les techniques utilisées sont notamment la migration assistée et les enrichissements en complément de semis naturels

Les modes de gestion doivent évoluer et s’engager vers la diversification des modes de traitement, par la diversification des essences dans des contextes de forte vulnérabilité avant rupture, par la favorisation du mélange d’essences, par le maintien de la régénération naturelle là où elle a du sens, par la sélection d’essences résilientes et par le choix de modes de sylviculture économes en eau pour diminuer le stress hydrique.

Monsieur Pierre-Olivier DREGE souligne l’efficacité des services de l’Etat dans la mise en œuvre du plan de relance et souhaite que le dispositif d’aide au renouvellement perdure avec des modalités stables. Monsieur John BRUNEVAL s’interroge sur l’usage des bois dépérissants par l’aval de la filière. Monsieur Jérôme JAMINON estime que l’impact est encore modéré en région puisque la forêt régionale produit essentiellement des bois feuillus malheureusement insuffisamment utilisés par la filière de transformation régionale.

Madame Daisy COPEAUX présente les **études menées sur la forêt de Chantilly par l’Institut de France**. Face au dépérissement massif des arbres de la forêt, un collectif « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly » qui a mobilisé les acteurs du territoire a été créé. Plus de 40 chercheurs et plus de 400 volontaires bénévoles se sont mobilisés pour chercher des solutions. Chantilly est devenu un laboratoire à ciel ouvert. Des dispositifs classiques de recherche ont été mis en place, dont 300 placettes, des fosses pédologiques, une échographie en 3D du sol (LIDAR à haute résolution) sur les 6300 hectares de forêt.

Les études ont permis de dresser un diagnostic précis de la santé de la forêt, d’apprendre que les arbres sont âgés, ont une faible capacité de résilience, que le stock de bois sur pied est important et accentue la compétition pour la ressource en eau, que le poids de l’histoire sylvicole a favorisé le chêne pédonculé alors que cette essence n’est plus adaptée aux conditions actuelles et encore moins à celles futures et enfin que le caractère individuel du dépérissement interpelle et plaide pour une combinaison complexe de facteurs de dépérissement.

Ces conclusions ont permis de mettre en place une stratégie de gestion pragmatique visant à renouveler la forêt sans coupe rase, en s’appuyant sur la variabilité génétique intra-espèce et en introduisant de nouvelles essences si nécessaire. Le sol, qui apparaissait de prime abord être une contrainte, s’avère être au contraire une grande opportunité par sa diversité pour cibler les essences à éviter ou à favoriser. Une description très détaillée des sols forestiers a donc été établie. La gestion future s’oriente notamment vers une sylviculture mélangée sous couvert continu sur 4131 ha. Les coupes rases seront proscrites, les essences locales seront régénérées lorsque cela est possible et les peuplements complétés progressivement par de nouvelles essences en mélange, d’espèces adaptées au nouveau climat, plantées par placeaux.

Pour faciliter cette transformation en douceur, un équilibre sylvo-cynégétique devra être retrouvé.

La valorisation complète des résultats des dispositifs de recherche en cours sur la forêt permettra d’alimenter les réflexions techniques dans le cadre de la gestion courante du massif et développer des outils de suivi.

Un recensement des arbres de grande valeur est en cours. Ces arbres feront l’objet d’un suivi assidu pour déclencher leur récolte avant dépréciation commerciale.

Un passage systématique tous les 6 à 8 ans sera programmé dans chaque parcelle forestière.

Suivant le capital en bois de la parcelle, il sera prélevé en moyenne 10 à 40 m3 de bois fort tige par hectare.

Monsieur Valentin HIGUET présente un point sur **le nouveau SRGS** (Schéma Régional de Gestion Sylvicole, document de cadrage de la rédaction des documents de gestion durable). Ce document définit les règles de gestion durable à respecter pour les forêts privées. Il a été rédigé par la délégation régionale du CNPF à l’issue de plusieurs réunions d’un comité de pilotage composé de propriétaires forestiers élus et d’un comité technique, composé de membres représentatifs de la filière (Fibois, Fransylva, associations…).

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), consultée du 27 avril au 1er Juin 2022 par voie dématérialisée a émis un avis favorable sur ce document.

Approuvé par un arrêté du 4 novembre 2023, paru au [Journal Officiel n°0289 du 14 décembre 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048560355)), il est entré en vigueur le 15 avril 2024 en Hauts-de-France.

Les principales nouveautés par rapport au précédent document sont :

* Une description des aptitudes naturelles et du contexte forestier régional,
* Les éléments à prendre en compte pour la gestion et objectifs à assigner aux forêts,
* Les méthodes de gestion préconisées par type de peuplement,
* Les recommandations de gestion (essences, biodiversité…),
* L’évaluation de l’état d’équilibre sylvo-cynégétique,
* La prise en compte des enjeux DFCI (Loi incendie 2024),
* Les itinéraires techniques par type de peuplement (conseillés / possibles / interdits).

Les principaux changements concernent :

* Une attention particulière portée à l’équilibre sylvo-cynégétique avec l’engagement demandé au propriétaire à prendre les mesures nécessaires en cas de déséquilibre,
* L’inclusion de parcelles sous gestion conservatoire (biodiversité, cynégétique) dans la limite de 10% de la surface boisée,
* L’évolution de la typologie des peuplements, des coupes et des travaux à utiliser dans les documents de gestion (nomenclature),
* L’établissement de diamètres minimum et recommandés d’exploitabilité par essence,
* La nécessité de justifier des coupes rases > 10 ha ou 4 ha en pente (plus de 30 %) sauf pour les peupleraies,
* La mise à jour des traitements applicables par type de peuplement en référence à des itinéraires sylvicoles,
* L’inclusion d’annexes détaillées sur la prise en compte des enjeux cynégétiques, écologiques, climatiques et sanitaires,
* La synthèse des éléments obligatoires et recommandés à intégrer lors de la rédaction d’un Plan Simple de Gestion,
* L’ajout obligatoire d’un paragraphe sur la problématique des incendies de forêt dans un Plan Simple de Gestion.

Madame Amélie SOUTAN, technicienne chargée des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) à la DRAAF des Hauts-de-France présente un **projet de mise à jour de l’arrêté sur ces Matériels Forestiers de Reproduction** (graines et plants forestiers).

L’arrêté en vigueur est celui du 5 mars 2021, modifié par l’arrêté du 22 février 2023 (qui portait sur la mise à jour des essences et provenances éligibles)

L’évolution depuis cet arrêté porte sur:

* La mise à jour des essences et/ou provenances éligibles en région, suite à la révision des fiches conseil d’utilisation des ressources génétiques forestières de l’INRAE de certaines essences (En mars 2023: châtaignier, cèdres, hêtre, chêne pédonculé, pins laricio, en septembre 2023: érable champêtre, érable plane, sapin de Céphalonie, pin à crochets, pin de Salzmann, pin maritime, en mars 2024: robinier faux-acacia, pommier sauvage, chêne rouge, noyer, en septembre 2024: les peupliers cultivés).
* Les fiches conseil d’utilisation sont consultables sur le site du Ministère : <https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-ressources-genetiques-forestieres>.
* La publication d’une première instruction technique modificative le 17 septembre 2024 portant sur la régularisation liée à l’utilisation de plants invendus en campagne 2023-2024 pour la campagne 2024-2025 s’ils respectent les normes qualitatives de l’arrêté modifié du 29 novembre 2003 pour les essences de feuillus suivantes: érable champêtre, érable plane, érable sycomore, aulne à feuilles en cœur, aulne glutineux, bouleau verruqueux, charme, châtaignier, hêtre, chêne chevelu, chêne sessile, chêne pubescent, chêne rouge, robinier faux-acacia et pour les essences de résineux suivantes: cèdre de l’Atlas, mélèze d’Europe, mélèze hybride, douglas vert, pins laricio, pin de Salzmann, pin sylvestre. Cette régularisation donnera lieu à l’ajout d’une annexe 5 bis pour la campagne 2024-2025 en dérogation à l’annexe 5 (dimensions des plants forestiers éligibles).
* La publication d’une deuxième instruction technique modificative le 26 novembre 2024 portant sur les demandes de dérogation qui doivent être réalisées avant la livraison des plants afin de pouvoir orienter le reboiseur confronté à une situation de pénurie de plants conseillés vers un choix des provenances les mieux adaptées et sur l’ajout à la liste des plants invendus en campagne 2023-2024 exceptionnellement éligibles en 2024-2025 des essences : merisier, chêne pédonculé, cormier, alisier torminal.
* La publication à venir d’une troisième instruction technique modificative portant sur une rédaction plus précise de la procédure de demandes de dérogation selon le type de demande (normes ou provenances) et la campagne concernée (2024-2025 ou après), sur un projet de suppression de la liste des provenances éligibles dans l’annexe 3 des arrêtés régionaux avec renvoi aux fiches conseil d’utilisation et sur un projet de suppression d’une possibilité d’adaptation régionale plus restrictive des normes de l’arrêté du 29 novembre 2003 modifié.

Monsieur Jean-Gabriel DELACROY relève la présence du sapin de Céphalonie dans la liste des essences d’accompagnement. Monsieur Pierre Olivier DREGE souligne que cela est révélateur de la complexité du sujet des choix d’essence à opérer pour adapter les forêts au changement climatique. Il insiste sur la nécessité d’introduire de la souplesse dans le recours à des essences nouvelles.

Monsieur Christophe ROGER, chargé des dossiers biomasse et réseau de chaleur à l’ADEME et Madame Fabienne DELABOUGLISE, déléguée générale de l’interprofession FIBOIS Hauts-de-France présentent **la ressource forestière régionale et l’usage d’une partie importante de cette ressource en bois énergie.**

On constate une augmentation de la surface de la forêt régionale : + 10 % en 10 ans, avec 90 Mm3 de bois vivant, mais on note une baisse de l’accroissement naturel annuel : - 10 % en 10 ans, un dépérissement avéré pour certaines essences et une mortalité multipliée par deux depuis 10 ans (20 % à 30 % d’ici 2050).

Avec 2 Mm3 récoltés/an par les entreprises, dont 51 % à destination du bois-énergie, le bois énergie est une résultante de l’exploitation de la forêt avec deux secteurs de consommation :

* + - Le secteur collectif (industries, réseaux chaleur, petites chaufferies) : 1,82 Mm3/an avec divers combustibles : plaquettes forestières (environ 710 000 m3), connexes de scierie, déchets de bois...soit 2/3 du volume régional
		- Le secteur domestique : 2,5 Mm3 en Hauts-de-France dont 375 000 m3 par des circuits professionnels (dont 50 000 m3 sous la marque France Bois Bûche), 1,4 Mm3 de bois bûche hors circuits professionnels et 725 000 m3 hors forêts (bocage, espaces verts, bois de rebut…)

L’estimation de la consommation totale de bois forestier est donc de 3,5 Mm3

On note une dissonance avec les volumes de récoltes estimés dans l’enquête annuelle auprès des exploitants forestiers « EAB » (2,1 Mm3) et par l’IGN (1,9 Mm3)

Les explications possibles sont le bois « autoconsommé » par les propriétaires forestiers, le bois « hors forêt », les importations…

Cinq études/enquêtes ont été publiées récemment :

* « Étude de gisement des déchets de bois dans la filière bois/bois énergie », ADEME, juillet 2024
* « Situation du chauffage domestique au bois en 2022-2023 », ADEME, juin 2024
* « Stocks de bois et de carbone dans les haies bocagères françaises », ADEME, février 2022
* « Projection des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français », IGN et FCBA, mai 2024
* Les chiffres annuels de l’Enquête Annuelle de Branche du MASA

Ces données sont la base des travaux du « GT biomasse », dans le cadre du Comité Régional de l’Énergie

L’étude IGN/FCBA mérite un focus. Elle propose des projections en 2030 et 2050, pour la forêt publique et la forêt privée, concerne tous les usages du bois : bois d’œuvre, bois d’industrie, bois énergie et s’appuie sur 3 critères de modélisation (climatiques, renouvellement des peuplements et gestion sylvicole).

3 scénarios proposés en Hauts-de-France retiennent l’attention sur les 36 scénarios modélisés. Quel que soit le scénario, on constate une baisse de l’accroissement naturel et une augmentation de la mortalité, un niveau moyen de récolte annuelle qui est amené à diminuer sur les périodes considérées (2020-2035 et 2035-2050) et une disponibilité annuelle moyenne estimée entre 1,6 et 2 Mm3, pour des débouchés déjà existants.

Les principaux enjeux régionaux portent donc sur :

* La poursuite du renouvellement de la surface forestière
* La préservation des fonctions écosystémiques de la forêt (puits de carbone, biodiversité, fonctions hydriques, sols, économiques, patrimoniales, activités de loisirs…)
* L’anticipation des effets du changement climatique, l’évolution de la mortalité, l’augmentation des essences dépérissantes
* L’amélioration des connaissances pour disposer d’une vision « réaliste » sur l’accessibilité aux ressources
* L’évolution de la mortalité selon les essences et les besoins en matériels forestiers de reproduction
* Une meilleure connaissance des projections de récolte par une analyse des plans de gestion de la forêt (publique et privée > 20ha)
* La qualification de la ressource en bois bûches, issue de l’autoconsommation
* Le suivi de l’évolution de l’offre et la demande (cellule biomasse régionale)
* La programmation des échanges thématiques sur les sujets à enjeux (Commission Régionale de la forêt et du Bois, cellule biomasse régionale, Master Plan de la filière forêt bois)

D’autres ressource ligneuses pourraient participer à l’alimentation en bois énergie : connexes de l’industrie du bois, déchets actuellement exportés du bâtiment, ressources bocagères et agricoles, bois urbain…

Les enjeux pour le bois énergie sont donc :

* + Acter sa part indispensable pour atteindre les objectifs de la transition énergétique et du mix énergétique (SNBC, PPE3…)
	+ Constater qu’il s’agit d’une filière complémentaire aux autres énergies renouvelables
	+ La diversification des plans d’approvisionnement en cohérence avec la disponibilité des ressources
	+ La sobriété dans la définition des besoins, dans la consommation des ressources, veiller à l’efficience énergétique des équipements : matériels domestiques, chaufferies, réseaux de chaleur
	+ Travailler sur un « merit order » de la biomasse qui tient compte des enjeux de la forêt, des usages, des ressources, des cibles. Quelles priorités pour quels projets ?

Madame Céline DRUESNE présente **le rôle et le fonctionnement de la « cellule biomasse ».**

Créées par une circulaire interministérielle en 2009, les « cellules biomasse » ont vu leurs missions élargies par une circulaire de juillet 2024.

Elles sont exclusivement composées de représentants des services de l’Etat : DRAAF, DREAL, ADEME, DREETS (depuis 2024).

Elles ont deux missions : expertiser les plans d’approvisionnement, suivre l’utilisation des ressources en biomasse et prévention des conflits d’usage.

L’expertise sur les plans d’approvisionnement débouche sur la rédaction d’un avis signé par le préfet de région dans le cadre d’appels à projets qui consomment de la biomasse dans l’objectif de produire de l’énergie. (Projets de la commission de régulation de l’énergie, de l’ADEME (BCIAT), projets «granulés »). Elle porte sur les nouveaux projets proposés mais également sur l’évolution du plan d’approvisionnement.

La cellule est également saisie pour avis sur des projets hors région si la mobilisation en région dépasse les 10 000 t de ressources.

La cellule biomasse doit assurer le suivi de l’utilisation des ressources en biomasse et la prévention des conflits d’usage en évaluant et en suivant la production, la mobilisation, la collecte et la transformation de la biomasse en recueillant les déclarations annuelles des unités en fonctionnement, en réalisant une synthèse annuelle sur la disponibilité en biomasse, en conseillant le préfet de région sur les difficultés d’approvisionnement , en participant à l’élaboration des politiques locales permettant de lever les freins afin de favoriser la mobilisation de la biomasse et en consultant régulièrement les acteurs locaux.

La cellule biomasse dispose pour cela d’un accès privilégié à certains outils de suivi de la biomasse : CartoFob (IGN), ONRB (FranceAgriMer), au retour d’information sur les contrôles, au retour sur les données d’approvisionnement des « déclarations de durabilité », à l’audition des porteurs de projets, aux informations du réseau national des cellules biomasses

Monsieur Guy HARLE d’OPHOVE souligne les risques que fait courir l’exploiter des haies pour le bois énergie compte tenu de leur intérêt majeur pour la biodiversité.

Madame Fabienne DELABOUGLISE, déléguée générale de l’interprofession FIBOIS et Madame Fanny CADORET, chargée de missions sur la structuration de la filière amont présentent la **situation de la transformation du bois par la filière dans les Hauts-de-France.**

La filière compte 10 100 établissements dont 4 400 ayant une activité 100% en lien avec la forêt ou le matériau bois. Elle emploie 29 700 salariés dont 13 900 dans une entreprise 100% en lien avec la forêt ou le bois.

Sur 2 133 000 mètres cubes de grumes exploitées en région en 2023, 595 000 sont du bois d’œuvre de feuillus et 106 000 du bois d’œuvre de résineux.

La région compte 42 scieries bien réparties sur le territoire régional, sans compter deux installations récentes. Les scieries régionales ont produit en 2022 87000 mètres cubes de sciages, dont 11000 de chêne, 15000 de hêtre, 47000 de peuplier, 7600 d’autres feuillus et 6300 de conifères.

Les scieries produisant à titre principal du chêne sont au nombre de 12, celles produisant du peuplier sont 12 et celles produisant du hêtre sont 5.

Les scieries régionales sont essentiellement des TPE au regard des volumes d’approvisionnement. Elles sont majoritairement positionnées sur le secteur de l’emballage en bois de peuplier. Plusieurs scieries sont tournées vers la valorisation des essences régionales et intègrent des activités de négoce.

Le rayon d’achalandage des produits sciés est en moyenne de 150 km, identique en cela au rayon d’approvisionnement. Les scieries régionales fournissent principalement des clients régionaux.

Le contexte incite la filière à améliorer l’usage des bois récoltés dans la transformation :

* La « RE 2020 » suggère une hausse de la demande en bois obligeant à une amélioration de l’efficience de la filière forêt-bois,
* Le changement climatique nécessite une maîtrise de l’impact carbone, l’adaptation des forêts, la diversification en essences,
* L’étude VALSEC conclue sur l’importance de diversifier l’offre de bois, alors que la demande est concentrée sur 2 ou 3 essences. Mais pour le secteur de la construction, la demande porte sur du résineux alors que la ressource en Hauts-de-France est à 96% feuillue. Dans le secteur de l’ameublement et des revêtements intérieurs, on note que 98% des parquets français sont en chêne alors que l’essence ne représente que 36% des feuillus.

Madame Daisy COPEAUX s’interroge sur les moyens d’aider les entreprises à trouver des débouchés locaux. Madame Fabienne DELABOUGLISE précise que cette question est bien identifiée et que l’interprofession s’attache à aider les scieries de taille moyenne à développer des bois techniques. Elle déplore que l’aide mise en place par la Région consistant à financer les surcoûts liés à l’usage des bois locaux a été arrêtée trop tôt, ce qui a ruiné les effets bénéfiques prometteurs.

Monsieur Björn DESMET souligne l’intérêt de la contractualisation pour assurer aux entreprises une fourniture régulière de produits. Monsieur Éric LORTHIOIS expose la difficulté de trouver des entreprises prêtes à contracter quand Monsieur Henri DUPRIEZ, scieur, estime qu’il n’est pas sollicité à cet effet par les coopératives. Monsieur Pierre Olivier DREGE se propose de travailler sur cette question.

Monsieur Jean Michel TACCOEN remercie les participants et les intervenants pour la qualité des présentations et souligne l’importance de la forêt et de la filière pour les générations futures.

Monsieur Jean-Gabriel DELACROY approuve cette remarque et insiste sur la dimension économique de la filière.

La réunion se termine à 12h30